

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 octobre 2025

Le treize octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le six octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte NANCHE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 05 et nomme Claire MEGARD comme secrétaire de séance.

Présents : tous les membres sauf

Absents excusés avec pouvoir :

Nathalie CHAPPUIS donne pouvoir à Rébecca DE REYDET

Absente : Sophie DEPRES

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2025 n'appelle pas d'observation, et ; il est approuvé. Madame Le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal qui l'accepte d'ajouter la délibération 2025-64 remise exceptionnelle sur une location à la salle polyvalente.

Ordre du jour

- **Délibérations**
 - **2025-60** Subvention aux jeunes Sapeurs-pompiers de Cruseilles
 - **2025-61** Tarifs du centre d'accueil de loisirs 2025/2026 pour une semaine à 4 jours
 - **2025-62** Création et recrutement d'un contrat d'engagement éducatif
 - **2025-63** Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique territorial 25/35^{ème} à 26.60/35^{ème}
- **Urbanisme**
- **Rapport des commissions**
- **Courriers**
- **Questions diverses**



DELIBERATIONS**➤ 2025-60 Subvention aux jeunes Sapeurs-pompiers de Cruseilles**

Madame Le Maire rappelle la demande de subvention qui a été faite par la section des jeunes Sapeurs-pompiers de Cruseilles, demande lue lors du dernier conseil municipal le 4 septembre dernier.

Elle rappelle que cette subvention est destinée à renouveler les tenues sportives et de manœuvres et précise qu'il est important de soutenir des jeunes volontaires qui feront de futurs combattants du feu.

La majorité du conseil municipal avait opté pour une subvention de 500€, elle propose de rester sur le même montant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

- **Accorde** une subvention de 500€ aux jeunes sapeurs-pompiers de Cruseilles destinée au renouvellement des tenues sportives et de manœuvres
- **Autorise** Le Maire à signer le mandat correspondant
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité**➤ 2025-61 Tarifs du centre de loisirs 2025/2026 pour une semaine à 4 jours**

Vu la délibération 2025-33 du 19 juin 2025

Vu les tarifs adoptés lors de cette délibération

Considérant que pendant les vacances scolaires de pâques, la semaine 15 ne compte que 4 jours Madame Le Maire propose de voter les tarifs pour cette semaine de 4 jours comme suit :

Pour les vacances scolaires « semaine complète de 4 jours » avec repas

Quotient familial	Tarif
De 0 à 1000	60 €
De 1001 à 1500	68 €
De 1501 à 2000	80 €
De 2001 à 2500	100 €
De 2501 à 3000	120 €
De 3001 à 3500	132 €
De 3501 à au-delà	140 €

Maintient les mêmes tarifs dans les mêmes conditions la semaine de 5 jours conformément à la délibération 2025.33 du 19 juin 2025.



**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

- **Adopte** les tarifs d'accueil de loisirs sans hébergement basé sur le quotient familial répartis tel que dans les tableaux ci-dessus pour la semaine de pâques ne comptant que 4 jours
- **Autorise** Madame Le Maire à signer les titres de recette correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

➤ **2025-62 Création et recrutement d'un contrat d'engagement éducatif**

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) a été créé par le décret n°2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le CCE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs d'accueil collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

En outre, aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle, en matière de fonction publique territoriale, au recrutement par une collectivité territoriale de titulaires de contrat d'engagement collectif. Par conséquent, les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement collectif éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Enfin, il est rappelé que la personne recrutée doit justifier des qualifications exigées et qu'elle doit être affectée à des fonctions d'animation et d'encadrement durant un temps spécifique/

La durée de l'engagement ne peut être supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'action sociale et des familles).

La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 2.20 fois le montant du salaire minimum de croissance par jour. Lorsque les fonctions exercées supposent une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture et l'hébergement sont intégralement à la charge de l'organisateur de l'accueil et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des avantages en nature (article D. 432-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Madame Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi non permanent et le recrutement d'un contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animation à temps complet à raison de 35h hebdomadaires pour une durée de 80 jours maximum à compter du 20 octobre 2025 et jusqu'au 20 octobre 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

- **Vu** la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif ;
- **Vu** la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;
- **Vu** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.432-1 et suivants et D.432-1 et suivants ;
- **Vu** le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif ;
- **Adopte** la proposition de Madame Le Maire
- **Autorise** Madame Le Maire à inscrire les crédits correspondants

Délibération adoptée à l'unanimité



Intervention de Cécilia HORKMANS :

Combien de temps va-t-il intervenir ?

Brigitte NANCHE : il viendra les 14 jours des vacances scolaire de la toussaint.

-
- **2025-63 Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique 25/35^{ème} à 26.60/35^{ème}.**

Madame Le Maire explique aux membres du conseil municipal que la création de poste réalisée en juin nécessite à ce jour une adaptation relative au fonctionnement du centre de loisirs.

Le poste d'adjoint technique territorial à 25/35^{ème} a besoin d'être augmenté étant donné les effectifs des enfants et la présence nécessaire d'un minimum d'encadrement.

Une augmentation de moins de 10% ne nécessitant pas l'avis du Comité Technique Paritaire et vu l'accord de l'intéressé, il convient de passer le poste d'adjoint technique territorial à 26.60/35^{ème}.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'augmenter le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à 26.60/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2025.
- **Autorise** Madame Le Maire à nommer l'agent et à signer les arrêtés correspondants.
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **2025-64 Remise exceptionnelle sur une location à la salle polyvalente**

Madame Le Maire explique aux membres du conseil municipal que la salle polyvalente était louée ce week-end, le 11 et 12 octobre 2025, à des particuliers qui n'ont pas pu profiter pleinement de leur location par manque total de chauffage.

Elle propose de faire une remise exceptionnelle sur le solde de la location à savoir 148€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

- **Accepte** le principe de la remise exceptionnelle de 148€ pour la location de la salle polyvalente le week-end du 11 et 12 octobre 2025.
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ladite délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité



URBANISME

Permis de construire

1 – 0740062500011 – Monsieur & Madame Jérôme & Céline VIDALE – 165, route de Bublens
Section B1932.

Isolation des combles avec pose de 3 fenêtres de toit et création de 4 fenêtres sur pignon.

En cours d'instruction

Déclaration préalable

1 – 0740062500032 – Madame Audrey HUMBERT – 884, route de Mandallaz – Section B 1159-
276-278-1158-1174-1179-1414.

Transformation d'une maison individuelle en 2 logements.

En cours d'instruction

2 – 0740062500033 – SARL DOAVA / Monsieur Patrick MAISON – 100, route de Bublens -
Section B 411-412-2029-2030-2033.

Edification clôture, portail et aménagement des extérieurs.

Accordée le 6 octobre 2025

3 – 0740062500034 – Monsieur Arthur COLOMBANA-JOLLY – 888, route de la Caille -Section
B 1207-1209-1217-1219-2283.

Changement destination bureau en cabinet dentaire.

En cours d'instruction

5 – 0740062500035 – Monsieur Teddy BRISSON – 125B, route du Chef-Lieu - Section B 1567-
2034-2036-2040.

Véranda.

En cours d'instruction

6 – 0740062500036 – SARL ERIC ENERGY / Monsieur Eric MORO – 268, route des Molasses
Section B84.

Pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

En cours d'instruction

7 – 0740062500037 – Monsieur Gino FABBIAN – 14, route du Cimetière – Section B 1476 –
Division terrain en vue de construire.

Accordée le 3 octobre 2025



Transfert déclaration préalable

1 – 0740062500022T01 – Transfert de Monsieur Patrick MAISON & Madame Dorothée BARON à la SARL DOAVA / Monsieur Patrick MAISON – 100, route de Bublens Section B 411-412-2029-2030-2033.

Réhabilitation bâtiment existant.

Accordée le 3 octobre 2025

Modification déclaration préalable

1 – 07400624A0049M01 – Madame Manon VILLARD – 98, chemin des Ponts - Section A 723. Modification toiture d'un bâtiment à usage d'habitation.

Accordée le 6 octobre 2025

Autorisation travaux aménagement ERP

1 – 0740062500002 – Monsieur Arthur COLOMBANA-JOLLY – 888, route de la Caille -Section B 1207-1209-1217-1219-2283 – Aménagement d'un cabinet dentaire.

En cours d'instruction

COMMISSIONS

NEANT

COURRIERS

- Lecture du courrier d'Initiative Genevois rappelant les noms des 16 lauréats ayant obtenu leur prêt d'honneur cette année. 4 d'entre eux sont sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.
- Lecture du courrier de remerciements de l'ADMR SSIAD d'Argonay pour la subvention que la commune leur a octroyé.
- Lecture du mail d'une demande d'installation fixe d'un foodtruck sur Allonzier la Caille. Après débat le conseil municipal opte pour une proposition d'installation le lundi uniquement sur le parking du cimetière. Une réponse lui sera apportée dans ce sens.
- Lecture du courrier de remerciements de la ville de Cruseilles pour les fonds que la commune et ses associations ont récolté pour l'EHPAD Salève-Glières.
- Présentation du Flyer Nez Rouge 74 et les services que l'association propose pour le 31 décembre 2025. La commune décide de leur octroyer une subvention de 150€.



- Madame Le Maire rappelle le courrier de Monsieur DEPRES souhaitant racheter des parcelles communales qu'il avait cédé à la commune il y a 30 ans. Le conseil municipal a souhaité connaître quel serait l'usage de ces parcelles. Monsieur DEPRES, souhaite clôturer son terrain en incluant ces parcelles qu'il entretient depuis toutes ces années. Après débat, le conseil municipal a souhaité conserver ces parcelles pour d'éventuels futurs aménagements.
- Lecture du courrier d'Haute-Savoie Habitat proposant de revendre 3 parcelles non constructible à la commune route de Mandallaz (B 1451-1704-1705) pour une surface totale de 8061m². La valeur vénale minimale estimée par les domaines est de 8800,00€. Madame Le Maire demande au conseil municipal son avis. L'ensemble des conseillers acceptent le principe de l'acquisition pour 8800,00€.

QUESTIONS DIVERSES

L'Eglise

Madame Le Maire informe que l'entreprise PACCARD, lors de son passage pour contrôler les cloches, a signalé la non-conformité du coffret électrique des cloches. Elle propose d'effectuer les travaux de remise aux normes et demande l'avis du conseil municipal qui valide à la majorité ces travaux.

Elle propose également de faire couper le tintement entre 22h00 et 6h00 du matin. L'ensemble du conseil municipal est également favorable à cette coupure.

Rencontre avec le Rugby Club de Groisy

Suite à la construction du nouveau collège de Groisy, le terrain actuellement occupé par le Club de Rugby va être fermé.

Le terrain de sport restant doit donc être partagé par le football club et le rugby. En l'absence d'accord avec le club de foot, et, dans l'attente d'un résultat de médiation entre les instances dirigeantes, les responsables demandent la possibilité d'utiliser le terrain de loisirs d'Allonzier sur les créneaux suivants :

- Le lundi de 17h45 à 20h30
- Le mercredi 17h45 à 19h45
- Le jeudi de 17h45 à 20h00
- Le samedi de 13h30 à 16h00

Pour les catégories suivantes

- 12 à 14 ans
- 14 à 15 ans
- 16 à 17 ans

Le club se chargerait de la remise en état des vestiaires, et, de l'éclairage du terrain par des batteries.

La mairie de Groisy pourrait verser une aide à la commune (actuellement 600€ de subvention est versée au club).

La durée de la location serait de 6 ans pour la mairie et 3 ans selon le club.

Le nombre de joueurs est de 180 enfants dont 18 d'Allonzier la Caille soit 10%. A contrario 66 enfants sont en provenance de Fillières qui refuse de prêter son terrain synthétique.



Interventions diverses :

- Sébastien MOULON précise qu'une catégorie d'enfants est redirigée sur le stade de Villy-le-Pelloux.

Débats sur l'investissement de filets et de poteaux d'éclairage du stade... quel est le coût de ces installations ?

Madame Le Maire précise qu'il y a un peu plus de 2 ans nous avons déjà été sollicité par le club, qu'une convention de mise à disposition avait été faite et qu'elle leur a été envoyée à plusieurs reprises sans réponse de leur part.

- Robin VULLIET : il va falloir sécuriser les abords du stade (surtout entre le talus et le centre de loisirs). Des enfants jouent tous les jours sur le stade et cela peut être dangereux.
- Claire MEGARD rappelle que la restauration du stade (après le passage des sangliers) coûterait 9980€ pour la pelouse et 28416€ pour la clôture.

Madame Le Maire propose d'attendre la réponse de Villy-le Pelloux et les besoins du Club pour prendre une décision. L'ensemble du conseil municipal accepte sa proposition.

Projet Jean-Pierre CAUQUOZ

Madame Le Maire demande à Jean-Pierre CAUQUOZ de bien vouloir sortir de la salle pour évoquer son projet d'acquisition, ce qu'il fait.

Elle explique aux membres du conseil municipal que Jean-Pierre CAUQUOZ, pour le compte de son entreprise, a le projet de racheter 4 parcelles contiguës au Vernet. Elle rappelle qu'il y a quelque temps, la commune avait cherché à acheter l'une de ces parcelles (265m²) pour pouvoir déplacer le skate-park à cet endroit mais que la transaction n'avait pas eu lieu car les propriétaires ne voulaient pas vendre.

Elle explique que le déplacement du skate-park soulagerait les habitations des nuisances sonores qu'elles procurent.

Elle demande aux membres du conseil municipal, dans le cas où la vente se réaliserait, s'il conviendrait de préempter sur cette parcelle ?

Après un tour de table, la majorité du conseil propose de préempter sur la parcelle de 265m². Jean-Pierre CAUQUOZ est averti de la décision des conseillers dès son retour en salle.

Point sur les travaux en cours

Madame Le Maire laisse la parole à Denis HUMBERT

- Certains fossés vont être curés prochainement.
- La création du nouvel escalier impasse des écoles a pris du retard, l'entreprise ayant un surcroît d'activité. Pour respecter les normes en vigueur, le tracé va être modifié avec la création d'un palier intermédiaire.
- Une intervention de l'entreprise de goudronnage va être programmée pour effectuer un petit caniveau, Route de Sous l'Eglise pour diriger l'eau pluviale dans le regard, ainsi que quelques trous à reboucher.



Intervention de Patrice PECCOUD

Qui a installé un panneau interdisant la circulation à l'entrée du bois à la Clef des faux ? La mairie ?
Brigitte NANCHE : oui. Sous l'ancienne mandature, un accord avait été réalisé avec le propriétaire pour qu'il laisse un passage aux piétons et cycles. Seulement, de nombreuses voitures viennent s'y garer et détériorent le champ. Afin de laisser ce passage ouvert aux piétons et vélos, nous avons décidé de poser ce panneau interdisant la circulation aux véhicules à moteur (sauf tracteur).

Si les voitures persistent, nous pourrions envisager la pose de barrière en quinconce pour limiter l'accès.

Installation de caméras de surveillance

Au vu de nombre grandissant des incivilités aux abords des conteneurs d'ordures ménagères et de tri sélectif, la commune a décidé d'installer 4 caméras de surveillance. Leur présence sera signalée par un panneau réglementaire.

Police Municipale

L'ancien restaurant scolaire a été repris par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles à 70%. Nous avons décidé d'utiliser les 30% restant pour les futurs bureaux de la police municipale. L'aménagement de ce local sera peu onéreux et se situera dans le local anciennement dédié à la préparation des repas.

Madame Le Maire rappelle que le recrutement d'un garde champêtre est difficile. Elle a pris contact avec le CDG afin qu'il ouvre des concours de garde-champêtre...elle attend leur retour.

Téléthon 2025

Madame Le Maire laisse la parole à Olivier RENAUD.

J'ai pris attache auprès des associations d'Allonzier la Caille pour organiser le prochain téléthon. Rien n'a encore été validé.

Intervention de Cécilia HORCKMANS

Quelles associations ? tu devais venir à la réunion d'information pour remplir le dossier le 24 septembre et je ne t'ai pas vu.

Olivier RENAUD : j'ai eu un empêchement.

Cécilia HORCKMANS : je t'ai ramené un dossier à compléter au plus vite.

Olivier RENAUD : Pour Noël, la troupe les Far'follions viendra nous jouer une pièce de théâtre.

Brigitte NANCHE : Olivier fera rapidement une réunion de la commission associations pour faire le point.



Interventions diverses

Cécilia HORKMANS : je vous signale que la déchetterie n'était pas ouverte samedi dernier. On m'a téléphoné 3 fois pour savoir si elle était encore ouverte. Pour moi, le calendrier n'était pas complété. Je remercie la famille de Robin VULLIET pour l'avoir ouverte.
Muriel DOLIGER : c'était à moi d'y aller. J'ai oublié.

Brigitte NANCHE remercie tous ceux qui se sont déplacés à tour de rôle pour ouvrir la déchetterie le samedi.

Brigitte CONTAT :

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h15 au monument aux morts. Il y aura peut-être la chorale de Cuvat. Je n'ai pas encore eu confirmation.

Madame Le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 13 novembre 2025 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.



FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 13 octobre 2025

Etaient présents :

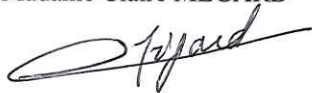
Mme Brigitte NANCHE, Maire

Mme Rébecca DE REYDET, M. Denis HUMBERT, Mme Claire MEGARD, M. Olivier RENAUD, Adjoints.

Thierry CARON, Jean-Pierre CAUQUOZ, M. Luc CHAVEROT, Mme Brigitte CONTAT, Mme Muriel DOLIGER, Mme Cécilia HORCKMANS, M. Jean-Louis MARESCOT, Mme Corinne MESNIL, M Sébastien MOULON, Monsieur Patrice PECCOUD, Mme Joëlle VERON, M. Robin VULLIET conseillers municipaux.

Fait et délibéré le 13 octobre 2025 et ont signé le maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance
Madame Claire MEGARD



Le Maire
Brigitte NANCHE

